



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

17, PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame ELIANE EDINO

Profession : Président de l'association Les Sentiers de Margeride

Domicilié(e) : PLACE DU BREUIL Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Salle des association, DOJO, 48120 SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Du 27 juillet 2026 à 13 heures 00

Au 27 juillet 2026 à 22 heures 00

Pour le motif La France en Courrant

Veuillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24 juillet 2026
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire Commune de Saint-Alban

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame ELIANE EDINO , PLACE DU BREUIL Saint-Alban-sur-Limagnole (LOZÈRE) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

Du 27 juillet 2026 à 13 heures 00

Au 27 juillet 2026 à 22 heures 00

Pour le motif La France en Courrant à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint-Alban, le 24 juillet 2026

Le Maire